

CONSEIL SYNDICAL DELIBERATION n° 23-16

Séance du 19/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

13/06/2023

Date d'affichage

13/06/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/06/2023

et publication du :

23/06/2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SOLLER Jean-Luc.

Étaient présents :

M. BATAILLON Alban, M. CHAUMATTE Frédéric, M. GAILLARD Hervé, M. MOULIN Louis, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien, M. SIMONNET Jean-Louis, M. SOLLER Jean-Luc, Mme VIROT Fabienne

Étai(ent) absent(s) :

Mme BREBANT Laurence, M. ERTUGRUL Ali, M. GAUTIER Michaël, M. MOULIN Maxime, M. SANIAL Bernard

Étai(ent) excusé(s) :

M. DUBOIS Stéphane, M. IMBERT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PATIN Julien

Objet : devis intervention archiviste

Suite à la visite de la Direction des Archives Départementales, le Président explique que le SIAEP du Pays Losnais doit faire appel à un archiviste pour :

- réaliser les éliminations réglementaires (en lien avec les circulaires de tri et avec l'accord préalable des archives départementales)
- faire le partage entre la compétence eau et assainissement (pouvant être complexe du fait de l'imbrication des deux compétences)
- rédiger un inventaire des archives historiques devant être conservées et un récolement des archives éliminables

Le Président présente les deux devis reçus :

Prestataires	Prix HT
CDG 21	10 712.00 €
Archives Bourgogne	4 995.81 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'intervention des Archives Bourgogne pour un montant de 4 995,81 € HT
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif "Soutien à l'archivage des collectivités"

- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Sollicitée	4 995,81 €	50 %	2 497,90 €
Autofinancement		4 995,81 €	50 %	2 497,91 €

- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LOSNE

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 021-200049914-20230619-23_16-DE

S²LO

